



COMMUNE DE RUMIGNY

INFORMATIONS D'OCTOBRE 2026

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h30
et de la secrétaire de mairie le vendredi de 9h à 12h.

 www.rumigny.fr  mairie.rumigny@gmail.com

 03 22 42 05 52

Calendrier

Lundi 5 : Collecte des bacs jaunes

Vendredi 16 : Soirée jeux de société à la salle polyvalente organisée par l'APE (plus d'infos ci-contre).

Dimanche 18 : Concert au profit de la Fondation de France à l'église à 16h.

15 € pour les adultes, 10 € pour les étudiants et gratuit pour les enfants (moins de 18 ans).

Lundi 19 : Collecte des bacs jaunes

Samedi 31 : Soirée Halloween à la salle polyvalente organisée par le club de football (plus d'infos ci-dessous).



L'association des parents d'élèves organise une

Soirée Jeux de société !

Vendredi 16 octobre 2026

de 18h à 21h

Salle des fêtes de Rumigny

Pour fêter les vacances d'automne, l'association partagera différents jeux de société et vous pourrez apporter vos jeux favoris afin de les faire découvrir aux autres familles !

L'association vous proposera à la buvette des hot-dogs, boissons et crêpes.

Soirée Halloween du club de football



Menu : Apéritif, Tartiflette ou Poulet frites, dessert et café

20 € pour les adultes et 12 € pour les enfants

Concours du plus beau déguisement pour les adultes et les enfants

Noël des enfants

Il n'est jamais trop tôt pour le Père Noël !

Cette année, la commune organise le Noël des enfants le **samedi 12 décembre** à la salle polyvalente avec plein de nouveautés...pensez à le noter sur votre agenda !

JDA

Le JDA est à votre disposition à côté de la porte d'entrée de la mairie dans le présentoir vitré (accès libre).

Pour rappel, il ne paraît pas pendant les vacances scolaires.

Démarchage à domicile

Monsieur le Maire a pris un arrêté municipal interdisant le démarchage à domicile sur le territoire de la commune (à l'exception des services de la Poste, des pompiers et des éboueurs pour leur vente annuelle de calendrier et des associations à but non lucratif sous réserve d'un accord express de la commune).

Cet arrêté est applicable dès le 29 septembre.

Rappel aux propriétaires de chiens

Pour le bien-être et la sécurité de tous, la municipalité rappelle à l'ensemble des propriétaires de chiens quelques obligations qui sont aussi des règles essentielles de civisme.

 Les chiens doivent être tenus en laisse lors de leurs déplacements sur la voie publique et dans les espaces accessibles au public. Cette règle permet d'assurer la sécurité des promeneurs, des enfants, des autres animaux, ainsi que celle des chiens eux-mêmes.

 Les déjections canines doivent impérativement être ramassées.

Les trottoirs, rues, espaces verts et abords des équipements communaux sont des lieux partagés par tous. Laisser les déjections de son animal sur la voie publique constitue une véritable nuisance pour les habitants et les agents chargés de l'entretien de la commune.

Nous invitons donc chaque propriétaire à se munir systématiquement de sacs lors des promenades et à adopter les bons réflexes. (des sacs sont disponibles en mairie).

 Tenir son chien en laisse et ramasser ses déjections, c'est respecter les autres et contribuer à garder notre village propre et agréable.

Permanence urbanisme

Mercredi 14 octobre de 9h30 à 11h30

Vous avez des projets de travaux : une extension, une isolation ou autre ?

Mme Bougrat, instructrice pour Amiens Métropole des dossiers d'urbanisme, sera présente en mairie pour une permanence le mercredi 14 octobre afin de vous aider dans la constitution de votre dossier.

Cette permanence a lieu de 9h30 à 11h30 sans rendez-vous.

Respect des horaires d'ouverture de la mairie

Les administrés sont invités à respecter les horaires d'ouverture de mairie pour effectuer leurs démarches :

➤ le mardi entre 18h00 et 19h30

➤ le vendredi entre 9h00 et 12h00

En dehors de ces horaires, vous avez la possibilité d'envoyer un mail, de laisser un message sur le répondeur pour solliciter un rendez-vous.